



Conseil économique et social

Distr. générale
16 février 2022
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dix-septième session

9-13 mai 2022

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Débat d'orientation sur la mise en œuvre
du plan stratégique des Nations Unies
sur les forêts (2017-2030) : suivi, évaluation
et rapports**

Suivi, évaluation et rapports : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et contributions nationales volontaires

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément à son programme de travail quadriennal, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa dix-septième session, la question du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, et plus particulièrement les propositions d'amélioration du modèle à utiliser pour la prochaine série de rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et la réalisation des contributions nationales volontaires. La présente note fournit des informations générales et met en évidence les résultats des activités intersessions liées à cette question menées depuis la seizième session du Forum. Elle vise aussi à servir de base aux discussions qui seront menées à la dix-septième session du Forum au titre du point 3 d) de l'ordre du jour et de ses alinéas i) et ii). Elle contient enfin des propositions sur la marche à suivre concernant certains points pertinents de l'ordre du jour.

* [E/CN.18/2022/1](#).



I. Introduction

1. Conformément à son programme de travail pour la période 2022-2024, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa dix-septième session, le point 3 d) de l'ordre du jour relatif à la question du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports en ce qui concerne le débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

2. La présente note servira de base aux discussions du Forum au titre du point 3 d) de l'ordre du jour, de son alinéa i) relatif aux propositions d'amélioration du modèle à utiliser pour les prochains rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et la réalisation des contributions nationales volontaires, et de son alinéa ii) relatif aux progrès accomplis dans l'élaboration de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux. On y trouve un aperçu des résultats des activités intersessions liées à cette question menées depuis la seizième session du Forum, ainsi que des propositions soumises au Forum pour examen à sa dix-septième session. On y fait également référence aux propositions pertinentes qui figurent dans le résumé établi par la Présidente de la seizième session du Forum et qui seront examinées par celui-ci à sa dix-septième session.

II. Contexte

3. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a demandé à plusieurs reprises aux États membres de mettre en place des systèmes de suivi adéquats et il a invité les entités internationales, notamment les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, à mettre en commun leurs données et à simplifier les procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts. Depuis l'adoption, en 2017, du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), les activités de suivi et les rapports qui sont soumis au Forum portent essentiellement sur les progrès réalisés dans sa mise en œuvre ainsi que sur la réalisation des objectifs et cibles qui y sont énoncés. Les rapports nationaux présentés au Forum par les États membres sont l'une des principales sources d'information utilisées pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts.

4. Dans sa résolution [2015/33](#) relative à l'arrangement international sur les forêts après 2015, le Conseil économique et social a demandé au secrétariat du Forum de soumettre à l'examen du Forum à sa douzième session un cycle et un cadre d'établissement des rapports nationaux volontaires. Le secrétariat du Forum a donc mené une série de consultations avec les États membres et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts pour établir un projet de cadre et l'a présenté au Forum à sa douzième session. Le Forum a examiné le projet, formulé d'autres commentaires et demandé à son secrétariat de le mettre à l'essai auprès des membres intéressés du Forum. Le secrétariat a finalisé le projet après avoir reçu encore d'autres retours pendant la phase d'essai.

5. À sa treizième session, le Forum a arrêté les modalités de présentation des rapports nationaux volontaires et décidé d'examiner les résultats de la première série de rapports à sa quinzième session. Au moment d'arrêter les modalités, il a été dûment tenu compte de la nécessité de réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports et du fait que la pertinence des objectifs et cibles peut varier en fonction des circonstances nationales. Le modèle a été établi par le secrétariat du Forum en étroite collaboration avec les États membres et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. À sa treizième session, le Forum, conscient de la nécessité

d'utiliser efficacement les informations contenues dans les rapports nationaux, a également demandé à son secrétariat d'établir une publication phare sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui figurent dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

6. Le premier cycle d'établissement de rapports nationaux sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique s'est déroulé en 2019 et 2020. Quelque 52 États membres ont présenté des rapports complets décrivant en détail les mesures qu'ils ont prises pour faire progresser la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Les rapports soumis ainsi que les données biophysiques tirées de l'Évaluation des ressources forestières mondiales menée en 2020 ont permis de dresser un premier état des lieux des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et d'établir la publication phare intitulée *The Global Forest Goals Report 2021* (Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021).

7. La publication s'appuie sur 52 rapports nationaux volontaires et 19 contributions nationales volontaires, représentant 75 % des zones forestières mondiales. Les informations présentées sur les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts sont complétées par des données quantitatives et biophysiques issues principalement de l'Évaluation des ressources forestières mondiales menée en 2020. Il s'agit de la première publication phare établie par le secrétariat du Forum du Département des affaires économiques et sociales. Elle présente une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Elle récapitule les mesures prises et les problèmes rencontrés par les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs et met en évidence les domaines dans lesquels des résultats ont été obtenus et ceux dans lesquels des mesures supplémentaires doivent être prises. La publication montre également comment les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts ont contribué à faire progresser les objectifs de développement durable et présente plusieurs exemples de réussite pour illustrer les meilleures pratiques et les idées innovantes.

8. Le comité consultatif informel chargé de fournir des conseils sur l'élaboration de la publication a participé activement au processus. Ses membres ont fait des recommandations sur divers aspects, y compris le champ d'application, les principaux objectifs et les sources de données. Ils ont aussi donné leur avis et formulé des suggestions en matière de communication et d'information.

9. Dans sa résolution [2020/14](#), le Conseil a demandé au secrétariat du Forum de proposer des améliorations à apporter au modèle de rapport national volontaire en s'appuyant sur les enseignements tirés des rapports de la période en cours et de l'établissement de la publication phare, pour que le Forum les examine à sa dix-septième session, et il a invité le Forum à faire coïncider la présentation des prochains rapports nationaux volontaires avec le processus quinquennal d'évaluation des ressources forestières mondiales, à compter du prochain cycle d'évaluation mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

10. Le résumé établi par la Présidente de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts contient une liste de propositions qui sont soumises pour examen au Forum à sa dix-septième session (voir [E/2021/42](#)) :

a) Noter avec satisfaction le lancement de la première publication phare du Forum, le Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021, et encourager sa large diffusion auprès de publics à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur forestier afin d'en accroître la portée ;

b) Proposer qu'il soit envisagé de faire du Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts une publication phare récurrente synchronisée avec les futurs cycles de rapports nationaux volontaires du Forum ;

c) Inviter tous les membres du Forum à soumettre des rapports nationaux volontaires au Forum au cours du prochain cycle d'établissement des rapports, afin de fournir une base plus large pour l'évaluation des progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation des objectifs, en soulignant la nécessité de réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports et en demandant au secrétariat du Forum de continuer à organiser, conjointement avec la FAO, des ateliers de formation afin de renforcer la capacité des pays à préparer ces rapports ;

d) Inviter le Partenariat à poursuivre ses travaux sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et à rendre compte des progrès accomplis lors des prochaines sessions du Forum ;

e) Inviter tous les membres du Forum à participer activement à la mise à l'essai de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux.

III. Enseignements à retenir du premier cycle d'établissement des rapports

11. Le cycle d'établissement des rapports soumis au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa quinzième session avait ceci d'unique qu'il a permis de dresser un premier état des lieux des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et fourni du contenu pour le Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021.

12. L'analyse des rapports nationaux soumis à la quinzième session a révélé un certain nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne la méthode d'évaluation, la disponibilité des données et la couverture géographique. La longueur et le niveau de détail des rapports soumis varient considérablement. L'examen de ces rapports a révélé des chevauchements entre les informations portant sur les différents objectifs et cibles relatifs aux forêts ainsi qu'entre les mesures énumérées pour chacun. Si certains chevauchements étaient inévitables en raison de l'interconnexion des objectifs et cibles, ils peuvent aussi constituer un argument en faveur de nouvelles améliorations au modèle à utiliser lors du prochain cycle.

13. Les 26 cibles figurant dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) sont de nature quantitative et qualitative. Les données relatives aux cibles quantitatives (comme les cibles 1.1, 1.2, 3.1 et 3.2) sont largement disponibles et il est relativement facile de mesurer les progrès accomplis. Pour plusieurs autres cibles, cependant, notamment celles des objectifs 2 et 4, le manque de données statistiques normalisées et comparables continue de poser problème. En effet, l'absence d'information concernant les avantages socioéconomiques des forêts et le rôle qu'elles jouent dans l'élimination de la pauvreté, la génération de revenus, l'emploi, la santé et la sécurité alimentaire ou les difficultés rencontrées dans l'accès à ces informations sont aggravées par le fait que, souvent, ces avantages sont multipliés dans le secteur informel, où ils sont encore plus difficiles à mesurer. On constate aussi un manque de données fiables sur le financement des forêts. Cela est dû à un certain nombre de problèmes, notamment les difficultés rencontrées dans l'accès aux informations financières et au financement privé ainsi que la complexité et la fragmentation du paysage financier associées à divers flux financiers. D'autres problèmes sont liés à la terminologie et aux définitions. À titre d'exemple, il n'existe pas de définition arrêtée sur le plan international des forêts dégradées et il n'y a

actuellement aucun moyen objectif et quantifiable de mesurer « la résilience et la capacité d'adaptation » dont il est question dans la cible 1.4. En outre, les données quantitatives sont directement liées à la cible dans certains cas (p. ex., cibles 1.1 et 1.3), mais pas dans d'autres (p. ex. finances et moyens d'action). Dans ce contexte, il est parfois difficile de mesurer les progrès de manière totalement objective.

IV. Activités intersessions menées depuis la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

A. Réunion d'experts sur le thème « Établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) »

14. À la suite de la demande du Forum des Nations Unies sur les forêts de proposer des améliorations à apporter au modèle de rapport national volontaire en s'appuyant sur les enseignements tirés des rapports de la période en cours et de l'établissement de la publication phare, le secrétariat du Forum a organisé en ligne, les 13 et 14 décembre 2021, une réunion d'experts sur le thème « Établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ». La réunion a rassemblé 78 experts et expertes originaires de 37 pays. Les participants et participantes ont formulé des observations, partagé des retours d'expérience et fait part de leurs commentaires sur l'établissement de rapports à l'intention du Forum. On trouvera ci-dessous un résumé des grandes idées formulées dans le cadre de la réunion :

a) Le plan et ses objectifs et cibles couvrent l'ensemble des questions liées aux forêts et à leur gestion durable. Les données et les informations permettant de rendre compte des progrès accomplis dans sa mise en œuvre et dans la réalisation des objectifs qui y sont énoncés doivent souvent être obtenues auprès de divers organismes et départements, et non pas seulement auprès des institutions forestières traditionnelles. Il faut donc qu'il y ait une bonne communication entre les organismes publics et qu'ils mènent ensemble une action coordonnée. Or cela prend du temps et pose des difficultés à certains pays.

b) Les experts ont signalé au Forum que le processus d'établissement des rapports nationaux présentait des avantages. Il a ainsi contribué à la création de nouveaux réseaux d'experts et permis de rationaliser les informations sur les activités liées aux forêts menées par différents organismes publics. Parmi les autres avantages ayant été mentionnés, on peut citer le développement de nouveaux produits de communication, l'amélioration de la mémoire institutionnelle et la mise en évidence des contributions du secteur forestier au développement durable. Le processus a également aidé les pays à évaluer leurs propres progrès en ce qui concerne la réalisation des objectifs et engagements nationaux et internationaux.

c) Dans certains cas, le processus a aidé les pays à harmoniser l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du plan avec les objectifs de développement durable et les Conventions de Rio, à savoir la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

d) Il existe encore des problèmes liés à la disponibilité des données, en particulier lorsqu'il s'agit de rendre compte des aspects socioéconomiques des forêts (objectif mondial relatif aux forêts n° 2) et du financement de la forêt et de la gestion durable des forêts (objectif mondial relatif aux forêts n° 4).

15. Les participants et participantes ont échangé des vues sur le calendrier du prochain cycle d'établissement des rapports. Il a été rappelé qu'au moment de prendre une décision à ce sujet, il faudrait prendre en compte l'Évaluation des ressources forestières mondiales menée par la FAO et, plus précisément, veiller à ce que la date limite de soumission des rapports soit postérieure à la date de publication de la prochaine Évaluation, qui est prévue en 2025. Cela permettrait aux responsables de l'établissement des rapports nationaux d'examiner un ensemble complet rassemblant les données biophysiques les plus récentes sur les forêts tout en soumettant au Forum des rapports nationaux essentiellement qualitatifs.

16. Les experts ont appuyé et encouragé la poursuite des activités de renforcement des capacités menées par le secrétariat du Forum en ce qui concerne le suivi et l'établissement de rapports. Ils se sont aussi montrés favorables aux activités de réseautage visant à créer une « communauté d'établissement de rapports ». Dans de nombreux pays, les questions autour des forêts sont à l'ordre du jour de plusieurs ministères, mais ces derniers continuent de travailler de manière cloisonnée. De plus, ils manquent souvent de ressources et leur capacité à assurer un suivi et à rendre compte aux institutions internationales est limitée. Dans certains de ces pays, les activités offertes par le Forum ont permis de renforcer les capacités et les institutions et de créer des liens entre les ministères. Les pays ont ainsi pu présenter des rapports satisfaisants qui ont fait leur fierté et qui ont permis d'améliorer la compréhension des questions liées aux forêts.

17. Plusieurs participants ont exprimé leurs préoccupations face au nombre relativement faible de rapports nationaux soumis au Forum à sa quinzième session et discuté des moyens qui pourraient être employés pour rectifier la situation. Il est intéressant de noter que certains pays qui n'ont pas présenté de rapport disposaient pourtant des ressources, des données et des capacités analytiques et institutionnelles nécessaires pour le faire. Plusieurs pays ont appuyé l'idée de diffuser une enquête courte et simple pour déterminer les raisons du faible taux de réponse.

18. Les participants et participantes ont formulé plusieurs suggestions et propositions concrètes à considérer pour améliorer le modèle à utiliser lors du prochain cycle d'établissement des rapports. En voici quelques exemples :

a) Supprimer la distinction entre les différentes catégories (mesures législatives et mesures de politique générale, mesures institutionnelles, mesures financières, mesures techniques et scientifiques) de façon à ce que les répondants puissent inclure tous ces types de mesures sans qu'il y ait de catégories imposées ;

b) Ajouter davantage de cases à cocher, de questions fermées de type oui/non et de listes déroulantes de façon à faciliter la compilation et la synthèse des données nationales au niveau mondial ;

c) Dans la mesure du possible, minimiser les chevauchements et les doublons, et formuler des questions précises tout en permettant les réponses descriptives ;

d) Conserver la structure par objectifs en faisant davantage de liens avec les cibles individuelles ;

e) Envisager d'omettre la question sur les contributions nationales volontaires si les progrès réalisés à cet égard sont communiqués par un autre moyen ou à l'aide d'un autre modèle ;

f) Supprimer ou modifier la question relative à l'instrument des Nations Unies sur les forêts, car il est difficile d'y répondre en l'état ;

- g) Clarifier les actions menées au niveau infranational (mais pas au niveau local) ou ajouter des notes d'orientation sur ces actions, dont il faut tenir compte ;
- h) Améliorer la fonctionnalité globale et la présentation du modèle ;
- i) Augmenter la limite actuelle de 250 mots, car il est difficile de résumer en quelques phrases ou paragraphes les initiatives mises en œuvre et qu'il faut éviter les simplifications excessives.

B. Enquête sur le cycle d'établissement des rapports soumis au Forum à sa quinzième session

19. À la suite des suggestions et propositions faites lors de la réunion d'experts, le secrétariat du Forum a mené une enquête visant à recueillir des informations sur les avantages et les difficultés associées à l'établissement de rapports nationaux à l'intention du Forum et sur les motifs justifiant la décision de ne pas soumettre de rapport. L'enquête a été envoyée à tous les États membres en janvier 2022. Les pays qui avaient soumis des rapports nationaux au Forum à sa quinzième session ont été invités à s'exprimer au sujet des principales difficultés et des principaux avantages associés à l'établissement de ces rapports et à formuler des suggestions pour améliorer le processus. Les pays qui n'avaient pas soumis de rapport ont été interrogés sur les raisons qui justifiaient ce choix et sur les améliorations qui pourraient les rendre plus enclins à soumettre des rapports à l'avenir.

20. Le secrétariat du Forum a reçu 28 réponses¹ : 20 provenant de pays ayant soumis des rapports et 8 de pays n'ayant pas soumis de rapport. On trouvera ci-après un récapitulatif des vues exprimées.

Avantages de l'établissement d'un rapport national à l'intention du Forum

21. De nombreuses réponses ont fait écho aux conclusions de la réunion d'experts mentionnée précédemment. Plusieurs pays ont indiqué que l'établissement d'un rapport national à l'intention du Forum avait donné l'occasion à plusieurs parties prenantes, organismes et organisations du secteur public de se réunir et d'échanger des informations sur les activités, initiatives et réalisations concernant les forêts, la gestion durable des forêts et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Les travaux préparatoires à l'établissement du rapport ont permis de rationaliser les informations sur les activités liées aux forêts menées par divers organismes publics et de mieux faire connaître le Forum et le rôle qu'il joue au niveau national en tant qu'organe mondial chargé de l'élaboration des politiques forestières. Quelques pays ont souligné en particulier l'impulsion que ces travaux ont donnée à la coopération intersectorielle, à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur forestier. Un pays a indiqué que l'exercice avait été très intéressant, les travaux préparatoires ayant obligé les différents acteurs à dégager des synergies dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

22. L'« autoévaluation » est un autre avantage qui a été signalé par les pays. La compilation des informations nécessaires à l'élaboration du rapport national a permis aux pays d'évaluer les lacunes et les progrès observés en ce qui concerne la gestion durable des forêts et l'état des forêts au niveau national et de recenser les points faibles et les points forts. Les travaux préparatoires ont également permis d'évaluer

¹ Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bénin, Canada, Chine, Comores, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Irlande, Japon, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Népal, Ouzbékistan, Panama, Philippines, République centrafricaine, République dominicaine, Roumanie, Slovaquie, Ukraine et Viet Nam.

dans quelle mesure un pays donné a transposé les instruments internationaux dans les stratégies, politiques et lois nationales en matière de forêts.

23. Il ressort des avantages cités que l'établissement des rapports nationaux :

a) Témoigne d'un engagement en faveur de la gestion durable des forêts, offre au pays la possibilité de communiquer au Forum et à la communauté mondiale les progrès réalisés et permet de ce fait au Forum de se faire une idée d'ensemble des mesures, actions et activités liées aux forêts, y compris l'examen des politiques et programmes forestiers dans le contexte des objectifs de développement durable ;

b) Favorise la surveillance des forêts et la recherche à long terme, ces activités permettant de répondre à certaines des questions figurant dans le modèle. L'élaboration du rapport national a permis d'améliorer encore le système de suivi des ressources forestières et de recenser les principaux problèmes à résoudre en matière de mise en valeur des ressources forestières ;

c) Favorise l'élaboration de produits de communication interne, permettant du même coup d'alléger la charge de travail que représente l'établissement de rapports à l'intention d'autres organismes internationaux et d'enrichir la mémoire institutionnelle ;

d) Permet au Forum de mettre en place les mesures d'appui supplémentaires nécessaires à une mise en œuvre suffisante et à l'établissement des prochains rapports ;

e) Offre l'occasion de présenter les bonnes pratiques et les avancées réalisées dans le domaine ;

f) Favorise la mise en valeur des ressources forestières et met en évidence le rôle important que joue la foresterie dans le développement social, notamment pour ce qui est d'atténuer la pauvreté et de stimuler la croissance économique.

Principales difficultés rencontrées dans l'établissement du rapport

24. Les données et les informations permettant de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs doivent souvent être obtenues auprès de divers organismes et départements, et non pas seulement auprès des institutions forestières traditionnelles. La plupart des pays ayant soumis un rapport (16 sur 20) ont indiqué que la communication interministérielle était le principal obstacle rencontré dans l'établissement des rapports nationaux. Parmi les autres obstacles importants ayant été mentionnés, on peut citer la disponibilité des données (11 pays sur 20), le manque de ressources (10 pays) et la complexité du modèle (9 pays).

25. Un pays disposant d'importantes ressources forestières a indiqué que l'ampleur de la tâche à accomplir constituait un défi en soi vu la quantité importante d'informations demandées. La tâche est d'autant plus ardue en l'absence d'une coordination adéquate et d'exemples dont on peut s'inspirer en ce qui concerne la communication d'informations sur d'autres accords internationaux relatifs à l'environnement. Il a également été signalé que la communication et la coordination avec de multiples organismes et partenaires étaient chronophages.

26. Un autre pays a indiqué que le gros du travail consistait à recueillir les informations nécessaires et à déterminer s'il fallait ou non les inclure dans le rapport, et, si oui, à quel endroit, car on peut faire figurer certaines activités dans plusieurs sections. Il a été mentionné que l'approche descriptive donnait de bons résultats, mais qu'il était difficile d'être concis.

Suggestions concernant les améliorations à apporter au processus d'établissement des rapports

27. On trouvera ci-dessous un résumé des suggestions reçues concernant les améliorations à apporter au processus d'établissement des rapports :

- a) Fournir des fonds aux institutions et organismes publics concernés pour qu'ils mènent les activités de collecte et de coordination des données et les réunions consultatives nécessaires à l'établissement des rapports nationaux ;
- b) Continuer à renforcer les capacités des pays et fournir une assistance aux États membres pour l'établissement des rapports nationaux ;
- c) Renforcer les capacités techniques et financières des États membres en matière de collecte et de traitement des données sur les forêts ;
- d) Faire connaître le processus d'établissement des rapports en communiquant mieux sur sa finalité, ses objectifs et son importance, y compris au moyen d'une publication phare ;
- e) Utiliser l'autre voie officielle au moment de transmettre une demande officielle aux membres du Forum en envoyant des lettres aux ministères des affaires étrangères pour appuyer la personne responsable ;
- f) Entreprendre des études de cas pour mettre en commun les données d'expérience et les enseignements à retenir au bénéfice des États membres ;
- g) Envisager de fixer la date limite de soumission des prochains rapports au Forum six mois à un an après la publication de l'édition 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (cela contribuera à synchroniser les rapports et permettra aux États membres d'accéder aux données de l'Évaluation, qui sont mises à la disposition du public) ;
- h) Discuter avec les membres du Forum des moyens qu'il convient de prendre pour augmenter le nombre de rapports nationaux qui lui sont soumis ;
- i) Suggérer une rétroingénierie du modèle utilisé pour l'établissement des rapports nationaux en déterminant de manière précise les informations qu'il convient d'inclure dans la publication phare sur la base des méthodes et rapports internationaux existants (l'Évaluation des ressources forestières mondiales, mais aussi les méthodes de communication des informations mises en place par l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les critères et indicateurs de gestion forestière durable) ;
- j) Examiner toutes les options possibles pour alléger les contraintes administratives qui pèsent sur les pays (p. ex., la possibilité de créer un système de déclaration en ligne semblable à la plateforme utilisée pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales).

Principales raisons pour lesquelles les pays n'ont pas soumis de rapport

28. Huit pays qui n'avaient pas soumis de rapport au Forum à sa quinzième session ont répondu à l'enquête. Six pays ont cité le manque de ressources ou de capacités comme la principale raison pour laquelle ils n'ont pas soumis de rapport. La disponibilité des données a aussi été évoquée par six des huit pays, suivie, comme nous l'avons déjà mentionné, des difficultés liées à la communication et à la coordination entre les différents ministères et organismes publics concernés. En outre, un pays a déclaré que ses données les plus récentes figuraient dans l'Évaluation des ressources forestières mondiales et que la contribution nationale volontaire qu'il avait soumise au Forum contenait d'autres informations pertinentes. Un autre pays a décrit

les autres processus d'établissement de rapports auxquels il participe, comme l'Évaluation des ressources forestières mondiales et le questionnaire commun sur le secteur forestier établi par la Commission économique pour l'Europe, et indiqué qu'il réalisait régulièrement son propre inventaire forestier.

V. Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux

29. Des travaux relatifs à l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux sont menés dans le cadre de l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts sur la simplification des procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts à l'échelle mondiale. L'objectif de l'initiative est d'harmoniser l'établissement de rapports sur les ressources forestières et leur gestion et d'utiliser des critères et des indicateurs pour divers processus ainsi que dans le contexte des Conventions de Rio. Elle vise aussi à améliorer la couverture, la qualité et la transparence des données et informations forestières et à réduire la charge de travail des pays en ce qui concerne l'établissement de rapports sur le sujet. Elle touche en outre d'autres domaines de travail, notamment l'amélioration de la méthode de communication de l'information dans le contexte de l'édition 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales.

30. La plupart des 21 indicateurs de l'ensemble commun sont déjà établis. Ils sont d'ailleurs déjà utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, de même que les données collectées et communiquées dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales. Les objectifs 1 et 3 et les cibles qui leur sont associés ont particulièrement bénéficié de la création de l'ensemble commun d'indicateurs. Pour rendre opérationnels ces indicateurs, dont la plupart sont socioéconomiques, il faudra recueillir davantage de données et approfondir encore les concepts et les méthodes.

31. De nouveaux progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'indicateur 13 (populations tributaires des forêts vivant dans l'extrême pauvreté), y compris pour ce qui est de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.1 (catégorie 3). Le principal problème, c'est que le calcul de l'indicateur 13 doit s'appuyer sur une définition convenue de la dépendance à l'égard des forêts, puis sur deux analyses séquentielles. La première vise à estimer les populations tributaires des forêts, et la seconde, les populations tributaires des forêts en situation d'extrême pauvreté. Vu la nature multidimensionnelle de la dépendance à l'égard des forêts, il est extrêmement difficile de formuler et d'appliquer une définition unique et universelle des « populations tributaires des forêts ». Dans ce contexte, on pourrait remplacer la « dépendance à l'égard des forêts » par la « proximité de la forêt », car il s'agit d'un indicateur, qui, bien qu'imparfait, est plus facilement exploitable. Il a été proposé d'utiliser la variable « populations vivant à proximité de forêts » pour estimer les populations tributaires des forêts, car elle peut servir au calcul de l'indicateur 13.

32. En 2021, la FAO a établi une méthode permettant d'estimer les populations vivant à proximité de forêts en s'appuyant sur une étude présentée à l'occasion d'un atelier organisé sur le sujet en 2019². La méthode s'appuie sur des superpositions spatiales réalisées à partir de données mondiales télédéteectées sur le couvert arboré (comme indicateur indirect du couvert forestier) et de données démographiques maillées pour estimer le nombre de personnes qui vivent à l'intérieur ou à proximité des forêts. Elle peut être reproduite avec des ensembles de données mondiales qui

² Peter Newton, Kinzer et al., « The number and spatial distribution of forest-proximate people globally », *One Earth*, vol. 3, n° 3, 2020, p. 363-370.

sont accessibles au public et pourrait être intégrée à l'indicateur 13. Il est prévu d'envisager une méthode de mesure permettant de rendre compte de l'ampleur de la pauvreté et de son évolution dans le temps et de faire des comparaisons entre les pays.

33. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne l'indicateur 10 (part de l'énergie tirée du bois dans la consommation finale d'énergie). En 2021, la FAO a mené une recherche systématique pour recueillir les informations existantes sur la production et la consommation de combustibles ligneux en s'appuyant sur des documents examinés par des pairs, des sites web nationaux ainsi que sur les rapports ayant été présentés par 145 pays. La FAO travaille en outre à l'élaboration d'un nouveau modèle qui permettrait d'estimer et de calculer plus précisément la production et la consommation d'énergie tirée du bois dans les pays qui ne disposent pas de données officielles. Pour accroître la disponibilité des données sur le sujet, il est proposé de : a) créer une équipe spéciale interinstitutions sur les données relatives à l'énergie tirée du bois ; b) réaliser une étude pour évaluer la disponibilité, la cohérence et la fiabilité des données sur l'énergie tirée du bois compilées par les principaux organismes internationaux ; c) mettre au point un outil d'évaluation rapide permettant de collecter des données et de faire rapport sur l'indicateur 10 ; d) mener des activités de renforcement des capacités et des mises à l'essai dans les pays pilotes sélectionnés ; e) formuler des lignes directrices relatives à la communication d'informations sur l'indicateur 10 sur la base des données disponibles et des données collectées au moyen de l'outil d'évaluation rapide.

34. Dans une note d'information sur l'indicateur 12 (emploi dans le secteur forestier), la FAO, l'Institut Thünen et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont examiné la contribution du secteur forestier à l'emploi total dans les économies nationales, analysé la terminologie, les définitions, les sources de données et les lacunes en matière de données dans le domaine et fourni une estimation des emplois dans le secteur forestier en s'appuyant sur les données de l'OIT et en appliquant une nouvelle méthode statistique. Les résultats préliminaires de la note d'information ont été examinés lors d'un atelier d'experts portant sur l'importance du secteur forestier pour l'emploi à l'échelle mondiale et régionale, qui s'est tenu virtuellement les 29 et 30 septembre 2021. Considérant les progrès accomplis, il est proposé que cet indicateur soit désormais classé dans la catégorie 1. Afin d'améliorer encore la disponibilité des données liées à l'indicateur, il est suggéré d'utiliser la définition de l'emploi et sa mesure correspondante pour se conformer aux directives internationales, notamment celles formulées par la Conférence internationale des statisticiens du travail. Il est ainsi conseillé de procéder à un examen systématique de la disponibilité des données sur ILOSTAT, la base de données de l'OIT, l'objectif étant de prendre en compte les données sectorielles comparables provenant d'autres sources spécifiques au secteur, et de poursuivre les travaux sur l'utilisation potentielle des estimations et des projections fondées sur la modélisation de séries chronologiques pour combler les lacunes en matière de données.

35. Il est nécessaire de poursuivre les travaux sur les indicateurs de niveau 3 et de mettre cet ensemble d'indicateurs à la disposition du plus grand nombre possible de pays et de processus et mécanismes mondiaux et régionaux d'établissement de rapports relatifs aux forêts. Les pays intéressés à entreprendre ces efforts et à participer à la finalisation des travaux sur certains indicateurs et à leur expérimentation, en particulier les indicateurs 13 (populations tributaires des forêts vivant dans l'extrême pauvreté) et 14 (contribution des forêts à la sécurité alimentaire) sont invités à se manifester.

36. Les travaux préparatoires à l'édition 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales ont déjà commencé. Les experts chargés d'examiner et de réviser la portée, les modalités et les définitions de l'Évaluation et de l'ensemble

commun d'indicateurs forestiers mondiaux en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres experts internationaux se réuniront en Finlande en juin 2022.

VI. Conclusions

37. Les enseignements à retenir qui sont présentés dans la présente note témoignent des obstacles rencontrés dans le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles figurant dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et l'établissement de rapports sur lesdits progrès. Pour obtenir les données dont ils ont besoin, les répondants doivent s'adresser à différentes entités à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur forestier et travailler en collaboration avec elles. Il faut donc qu'il y ait une bonne communication entre les organismes publics et qu'ils mènent ensemble une action coordonnée. Or cela prend du temps. En outre, les données socioéconomiques relatives aux forêts et les informations concernant les méthodes et les tendances démographiques liées aux populations et aux forêts et à la sécurité alimentaire dont on dispose sont limitées et on connaît mal l'intérêt que présentent ces données pour les moyens de subsistance liés aux forêts et pour d'autres dimensions sociales connexes. L'analyse des informations soumises pose souvent problème, car il est difficile de produire une synthèse pertinente et de donner une vue d'ensemble en s'appuyant sur les mesures et les actions rapportées par les pays, qui traitent nécessairement des questions relatives aux cadres juridique, administratif et social nationaux.

38. Comme indiqué précédemment, le cycle d'établissement des rapports soumis au Forum à sa quinzième session avait ceci d'unique qu'il a permis aux États membres de rendre compte pour la première fois des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique. Malgré les difficultés rencontrées, le secrétariat du Forum a réussi, sur la base des rapports soumis par les États membres et les données biophysiques tirées de l'Évaluation des ressources forestières mondiales menée en 2020, à dresser un premier état des lieux des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et à lancer sa première publication phare, le Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021. La publication s'appuie de manière équilibrée sur les deux principaux types de sources et présente une évaluation réaliste des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

39. Parmi les pays qui ont fait l'effort de soumettre un rapport au Forum à sa quinzième session, nombreux sont ceux qui ont signalé que l'établissement de rapports comportait plusieurs avantages et qu'il était clairement démontré que la démarche profitait aussi au secteur forestier et à la communauté forestière au niveau national. Il s'agit d'un résultat particulièrement encourageant.

40. Le Forum a reçu beaucoup de retours et de suggestions concrètes sur les améliorations qui pourraient être apportées au modèle, mais aussi des recommandations plus générales sur les moyens d'optimiser le processus d'établissement des rapports qui seront présentés au Forum à l'avenir.

41. Des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux. Celui-ci facilite l'établissement des rapports, certes, mais il permet aussi de produire des statistiques fiables et de créer une base de données sur les aspects socioéconomiques des forêts. La contribution des forêts à la société et au développement durable peut ainsi être pleinement mesurée et exprimée en termes quantifiables.

42. Le renforcement des capacités en matière de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports demeure essentiel, car les pays doivent disposer de systèmes de suivi adéquats s'ils souhaitent pouvoir produire et diffuser des informations précises sur les forêts et la gestion durable des forêts.

VII. Propositions

43. Le Forum souhaitera peut-être :

a) Demander au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts d'apporter des modifications au modèle utilisé pour l'établissement des rapports nationaux en tenant compte des suggestions et propositions des États membres, de mettre à l'essai le modèle amélioré en collaboration avec les pays intéressés et de rendre compte des progrès accomplis au Forum à sa dix-huitième session ;

b) Envisager la création d'un comité consultatif informel sur l'établissement des rapports destinés au Forum, en tenant compte de l'expérience positive acquise avec le comité consultatif informel sur la publication phare ;

c) Demander au secrétariat, dans le cadre des préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, d'établir une feuille de route et un calendrier pour le prochain cycle d'établissement de rapports et d'étudier les possibilités de créer une plateforme de déclaration en ligne ;

d) Demander en outre au secrétariat du Forum d'organiser, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un atelier mondial sur l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, en mettant l'accent sur les sources de données, la collecte et les méthodes pour lesquelles on observe un manque de données systématiques ;

e) Inviter les membres du Forum et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à utiliser l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et à appuyer la poursuite des travaux sur les indicateurs de catégorie 3, notamment en ce qui concerne l'amélioration des concepts, des définitions et des essais sur le terrain.